

- Dossier complet  
 Dossier incomplet

FICHE D'INSCRIPTION SELECTION CAFDES 2023-2024

**Inscription à la sélection CAFDES (veuillez cocher une date) :**

- Octobre 2023 (date limite le 18/09/2023 à minuit)  
 Mars 2024 (date limite le 15/02/2024 à minuit)  
 Juin 2024 (date limite le 06/05/2024 à minuit)

Tout dossier arrivant après la date de clôture de réception des pièces ou incomplet ne pourra pas être pris en compte.

**Renseignements administratifs :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....

.....

Portable : ..... Email : .....

En poste de :  Cadre  Non-cadre  Demandeur d'emploi

Dans le secteur :  Social  Médico-social  Sanitaire  Autre secteur

**Liste des pièces constitutives du dossier de candidature à envoyer en PDF et par mail avec Accusé de Réception à [sophie.ardiale@faire-ess.fr](mailto:sophie.ardiale@faire-ess.fr) :**

- Joindre les pages 1 et 2 complétées du présent document ;
- D'une photocopie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- D'une photocopie de la carte de séjour pour les candidats étrangers ;
- D'un Curriculum Vitae à jour ;
- D'une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels, (accompagnés de comparabilité délivrée par le Centre Enic-Naric lorsque le diplôme étranger peut être comparé à un niveau de formation en France. Seul un diplôme reconnu par le pays de délivrance peut faire l'objet d'une attestation de comparabilité) ;
- Précisez l'intitulé et le niveau du diplôme le plus élevé : .....
- D'une note synthétique de 4 pages minimum à 6 pages maximum, rédigée et dactylographiée par le candidat (Police : Times ; Taille : 12 ; Interligne : 1,5 ; Marges : 3 cm (droite, gauche, haut, bas))

La note doit être rédigée par le candidat et doit présenter :

- Un exposé des motivations ;
  - Une analyse du parcours professionnel et de formation ;
  - Une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale ;
- Du règlement de 170 € de frais d'inscription à la sélection CAFDES par paiement en ligne sur <https://www.faire-ess.fr/fr/> (dont 50 € de frais de dossier non remboursables même en cas de non-présentation à la sélection), en mentionnant dans le libellé votre Nom et Prénom ainsi que la date de la sélection CAFDES ;
- D'une attestation signée par l'employeur, pour les candidats assurant la fonction de direction d'établissement ou service dans le champ de l'action sociale et médico-sociale ;
- Si vous avez une RQTH et que des dispositions particulières sont à mettre en place pour l'épreuve, vous devrez joindre tout justificatif y afférant ; Vous pouvez également contacter la référente de la mission handicap : [beatrice.cussigh@faire-ess.fr](mailto:beatrice.cussigh@faire-ess.fr)

*Vos données personnelles sont utilisées uniquement pour communiquer concernant votre épreuve de la sélection et votre parcours de formation CAFDES.*

*Pour la sélection CAFDES, l'IRTS de Montpellier fait partie du réseau Grand Sud qui regroupe également l'IMF d'Avignon – l'HETIS de Nice – l'ARSEAA de Toulouse – l'IRTS PACA CORSE. Lors de votre épreuve orale, vous serez reçu(e) par visio, par les jurys de ces centres de formation.*

Le dossier complet doit être adressé par mail avec accusé de réception au plus tard :

- **le lundi 18 septembre 2023 à minuit** pour la sélection d'octobre 2023 ;
- **le jeudi 15 février 2024 à minuit** pour la sélection de mars 2024 (sélection principale) ;
- **le lundi 6 mai 2024 à minuit** pour la sélection de juin 2024.

La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions du Registre Général de la Protection des Données.

### **Recevabilité du dossier**

Le centre de formation auprès duquel le dossier d'inscription a été déposé informe le candidat, par courrier de l'irrecevabilité du dossier au regard des conditions requises d'accès à la formation CAFDES. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

### **Conditions de remboursement des frais de sélection en cas de non-présentation à la sélection**

Le candidat ne pourra prétendre à un remboursement qu'en cas de force majeure définie comme un élément extérieur, imprévisible, irrésistible et dûment justifié. Les justificatifs devront parvenir au centre de formation, lieu de dépôt du dossier, au plus tard 7 jours calendaires après la date d'examen initialement prévue sous pli recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) ou par courrier électronique avec accusé de réception. Les frais de dossier restent acquis au centre de formation dans tous les cas.

## **DEROULE DE LA SELECTION**

### **Modalités de réalisation de la sélection**

Le directeur du centre de formation en charge de l'organisation des épreuves de sélection, ou son représentant, s'assure de leur bon déroulement.

Les jurys dressent un procès-verbal des conditions de déroulement de la sélection.

Les modalités de sélection sont organisées conformément à l'arrêté du 27 août 2022 paru au Journal Officiel du 28 août 2022.

Le directeur du centre pilote et, le cas échéant, du centre d'examen, organisateur de l'épreuve orale arrête la liste des membres du jury.

Les jurys de l'oral seront composés de personnes issues d'au moins deux catégories différentes :

- De personnes qualifiées ;
- De professionnels du secteur social et médico-social titulaires du CAFDES ;
- De formateurs des centres de formation agréés ;
- De représentants des administrations déconcentrées et/ou décentralisées.

## **L'ÉPREUVE DE SÉLECTION**

L'épreuve de sélection est une épreuve orale en distanciel :

Notation : sur 20 (coefficient 1)

Durée : 30 minutes

Elle consiste en un entretien d'une durée de 30 minutes, portant sur la note synthétique de 4 à 6 pages rédigée et dactylographiée par le candidat.

Cette note dont l'intitulé est comme tel « Note synthétique\_Nom\_Prénom » doit être transmise en PDF à : [sophie.ardiale@faire-ess.fr](mailto:sophie.ardiale@faire-ess.fr)

Le candidat dispose de 5 minutes pour faire la présentation de sa note. Le jury engage ensuite, avec le candidat, un débat d'une durée de 25 minutes.

### **CONVOCATION A L'ÉPREUVE**

La convocation écrite à l'épreuve de sélection est envoyée par courrier électronique avec accusé de réception, au candidat après la clôture des inscriptions et étude de recevabilité, au moins 15 jours avant son déroulement. Elle précise la date, le lieu, les modalités et l'heure de l'épreuve.

Le candidat se présentera à l'épreuve muni d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation. Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent et les frais de sélection ne seront pas remboursés.

### **ADMISSION DES CANDIDATS**

#### **L'admission du candidat**

L'admission du candidat est prononcée lorsque celui-ci obtient un total d'au moins 10 sur 20, conformément à l'arrêté paru du 27 août 2022, par la commission d'admission.

#### **Communication des résultats**

Le centre d'inscription à la sélection envoie à chaque candidat ses résultats de sélection. Seul le courrier aura une valeur officielle.